

Tous les élus en exercice étaient présents sauf :

Alan Faudot qui a donné pouvoir à Anne Apprioual. Henri Guéna qui a donné pouvoir à Guy Carlier. Pierre Le Guen était absent.

- Le conseil s'est ouvert sur la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées. La commune n'ayant pas d'école, participe aux frais des écoles qui accueillent les petits Lampaulais. Pour les écoles publiques, c'est la commune d'accueil qui fixe cette participation en calculant le coût de chaque élève.

Pour les élèves scolarisés en écoles privées, la commune participe depuis plusieurs années également. La participation étant de 480 € par enfant en 2015, le conseil à l'unanimité, décide de voter une participation de 510 € pour 2016.

- La ligne de trésorerie contractée en 2015 pour faire face à des investissements importants, arrive à échéance en fin d'année. Il convient de se prononcer sur sa reconduction pour l'année 2016. Les projets en cours et à court terme pouvant être portés sereinement, le conseil à l'unanimité, décide de ne pas renouveler la ligne de trésorerie pour 2016.

- L'indemnité de conseil au trésorier municipal, conformément à l'arrêté ministériel en cours, à hauteur de 418,05 euros est votée à la majorité des élus ; Une voix contre, 3 abstentions.

- Le lotissement communal, désormais achevé dispose encore de deux lots à vendre. Au lancement du projet, le prix défini était de 65 € le m². Pour favoriser la vente des derniers terrains, la maire propose de solliciter les services d'un office notarial et d'une agence immobilière qui pourront évaluer les terrains au prix du marché actuel. Le conseil à l'unanimité autorise le maire à signer un mandat de vente auprès de ces professionnels.

- La commune, désireuse de répondre au souhait de quelques familles a commandé quatre cavurnes à l'entreprise de pompes funèbres Laot, installée à Lampaul. Il convient de fixer les prix de la concession et le règlement d'installation de ces petits caveaux. Le montant de la concession (installation de la caverne comprise) est fixé à 310 € pour 15 ans et 420 € pour 30 ans. Le règlement autorise un petit monument ou une plaque gravée accompagnée d'une stèle d'une hauteur raisonnable.

- Depuis quelques mois, la commune réfléchit à développer des propositions d'animations pour ses jeunes de 10 à 17 ans, en partenariat avec les communes de Saint-Pabu et Plouguin, et en convention avec la CAF. La fédération sportive de Bretagne offre la possibilité d'accueillir des espaces de loisirs itinérants. Les trois communes ont décidé de retenir cette offre. L'ELI sera présent une semaine sur chacune des trois communes pendant les vacances de février et de Pâques, proposant des activités sportives variées et encadrées par des professionnels de l'animation. Les jeunes de Lampaul peuvent s'inscrire sur l'une ou l'autre des communes. La participation de la commune pour la semaine est de 985 €. La participation des familles est fonction du quotient familial à partir de 25 € par jeune pour la semaine. Adoption du projet à l'unanimité.

- Le bilan de la saison au camping est positif ; le beau temps y a largement contribué. Les recettes s'élèvent à 33737 €. Les dépenses à 25643. Ce qui permet de dégager un excédent de 8094 € ; Durant la saison d'hiver, des travaux d'extension du réseau d'eau potable et de l'éclairage ont été réalisés, ainsi que du terrassement aux abords du bâtiment d'accueil.

- En affaires diverses, la commune organise le Noël des enfants le samedi 10 décembre. Les plus grands sont invités à une séance de cinéma à Saint Renan, pendant que les plus petits, une fois leur sieste faite, seront accueillis à la salle communale où les attendront les contes, dessins et chants de Noël. Un goûter réunira ensuite petits et grands.